



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ariège

Division du 1^{er} degré
D 1D
Bureau 310

Affaire suivie par :
Stéphane BONE
Gestion collective
Tél : 05 67 76 52 43
Mél : ia09d1d@ac-toulouse.fr

7, rue du Lieutenant Paul Delpech
BP 40077
09008 FOIX

Foix, le 12 mars 2021

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'Education nationale

à

Mesdames et messieurs les directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'Education Nationale

Objet : Mouvement complémentaire de personnels enseignants du 1er degré par INEAT et EXEAT directs non compensés pour le département de l'Ariège – Rentrée scolaire 2021.

Pièces jointes : Formulaires de demande d'INEAT et d'EXEAT.

J'ai l'honneur de vous informer des modalités de demande d'EXEAT et d'INEAT (intégration dans le département de l'Ariège par INEAT direct non compensé) au titre de la rentrée scolaire 2021.

I - Demandes d'EXEAT du département de l'Ariège

Les enseignants du département de l'Ariège qui veulent quitter le département doivent consulter le site internet de la DSDEN sollicitée pour connaître les modalités et les dates limites de réception des demandes, la constitution du dossier étant différente d'un département à l'autre.

Ils doivent obligatoirement fournir :

- Une demande écrite d'EXEAT du département de l'Ariège ;
- Une demande écrite d'INEAT pour le/les départements souhaités ;
- Le formulaire de demande d'EXEAT (voir pièce jointe) accompagné des pièces justificatives.

Le dossier complet sera systématiquement transmis par nos soins aux départements sollicités.

II - Demandes d'INEAT dans le département de l'Ariège

Les enseignants qui veulent intégrer le département de l'Ariège doivent envoyer une demande écrite d'INEAT au DASEN de l'Ariège, qui doit obligatoirement transiter par la voie hiérarchique. Le motif de la demande sera précisé sur le formulaire de demande d'INEAT joint à la présente note.

Ces demandes d'INEAT doivent nous être envoyées pour le **10 mai 2021 délai de rigueur**.

Les demandes seront transmises par la voie hiérarchique **en priorité par mail** à : ia09gestcol@ac-toulouse.fr

Elles pourront également être adressées à l'adresse suivante :

**Direction des services départementaux
De l'Éducation nationale de l'Ariège**
Division du 1^{er} degré – bureau 310
7, rue du Lieutenant Paul Delpech
BP 40077
09008 FOIX cedex

Les dossiers qui me parviendront après cette date ne pourront être pris en compte que dans un second temps.

Les personnels actuellement en position de détachement, de disponibilité ou de congé parental qui se verront accorder un INEAT dans le département de l'Ariège devront formuler, auprès de leur département d'origine, une demande de réintégration au 1^{er} septembre 2021.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ces renseignements à la connaissance des personnels relevant de votre autorité et me transmettre les demandes au fur et à mesure de leur arrivée.



Jean-Luc Duret